



MARYLISE LEBRANCHU  
MINISTRE DE LA REFORME DE L'ETAT,  
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 31 octobre 2012  
N°027

## **Le gouvernement se dote des outils indispensables pour mettre en œuvre la modernisation de l'action publique**

Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, a annoncé ce matin, à l'occasion d'une communication en conseil des ministres, que le gouvernement s'était doté des outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique de modernisation de l'action publique, conformément aux engagements pris lors du séminaire gouvernemental du 1<sup>er</sup> octobre.

Un décret publié aujourd'hui crée le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. Ce comité, qui sera présidé par le Premier ministre, traduit la volonté du gouvernement d'affirmer une nouvelle ambition pour nos services publics. Il se réunira tous les trimestres.

Parallèlement est créé un secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, placé sous l'autorité du Premier ministre et mis à disposition de Marylise LEBRANCHU, ministre chargée de la réforme de l'Etat. En regroupant des services jusqu'à présent dispersés, il instaure une nouvelle cohérence dans la modernisation de l'action publique puisque se trouvent notamment réunies dans ce secrétariat général :

- la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique, qui remplace la direction générale à la modernisation de l'Etat ;
- la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat ;
- la mission chargée de la mise à disposition des données publiques (Etabl).

Les instruments nécessaires à la transformation de l'action publique sont donc désormais opérationnels pour mettre en œuvre les grands axes de la stratégie de modernisation de l'action publique :

- évaluer les politiques publiques partenariales pour en améliorer l'efficacité, les adapter aux besoins des citoyens et assurer une plus grande efficacité de l'action publique. L'ensemble des acteurs (Etat, collectivités locales, organismes sociaux...) sera associé à cette démarche.
- proposer à l'usager et au citoyen une administration plus simple, plus proche et plus transparente ;
- faire de la modernisation de la gestion des ressources humaines des agents publics un levier de la réforme dans le cadre des travaux ouverts lors de la grande conférence sociale.

Le premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique qui aura lieu en décembre marquera la première étape de cette démarche :

- il fixera le programme d'évaluation de politiques publiques partenariales à conduire en 2013 ;
- il définira la politique de rationalisation des agences et des opérateurs ;
- il adoptera un plan de simplification et d'allègement des normes applicables aux collectivités et aux entreprises, en lien avec le séminaire sur la compétitivité ;
- il arrêtera un programme de simplification des démarches administratives; un baromètre indépendant de mesure de satisfaction des usagers sera mis en place dès janvier 2013 ;
- il déterminera une feuille de route sur l'administration numérique, l'e-citoyenneté et la mise à disposition de données publiques ;
- il fera un point d'étape sur les travaux engagés sur l'administration territoriale de l'Etat.

Cette démarche, qui va de pair avec le nouvel acte de décentralisation, associera étroitement les cadres et les agents des services publics. Leur implication sera un facteur clé de la réussite.

---

### **Contacts presse**

Mathilde RENOIR

Conseillère presse et communication

Tél : 01 43 19 23 36

[mathilde.renoir@cabinet.fonction-publique.gouv.fr](mailto:mathilde.renoir@cabinet.fonction-publique.gouv.fr)

---